

Procès-verbal
Séance extraordinaire du conseil municipal
Lundi 8 février 2016, 19 h 00
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

En l'absence de M. Bruno Martel (siège 4).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

68-02-16

1. Avis de convocation

Considérant les articles 152 et 158 du Code municipal du Québec (ci-après nommé CMQ) ;

Considérant que le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 5 février 2016, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du CMQ ;

Considérant l'article 153 du CMQ ;

Considérant le dépôt du Rapport de signification Doc 68-02-16 ;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

Document déposé : 68-02-16

69-02-16

2. Ouverture de la séance extraordinaire

À 19h22, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

70-02-16

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous, conformément aux articles 152 et 153 du CMQ :

1. Dépôt – Avis de convocation;
2. Ouverture de la séance extraordinaire ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Nomination – Direction générale ;
5. Nomination – Conseil municipal ;
6. Octroi d'une subvention de 25 000\$ au Centre de la Famille Valcartier pour l'année 2016 ;
7. Ressources humaines ;
8. Période de questions ;
9. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

71-02-16

4. Nomination du directeur général par intérim

Considérant l'absence du directeur général et secrétaire trésorier, M. Hugo Lépine ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Gaétan Bussièrès, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, à titre de directeur général par intérim pour toute la période d'absence de M. Lépine ;
- 2) De bonifier rétroactivement le salaire de M. Bussièrès de 1 000 \$ par semaine, à partir du 1^{er} février 2016, pour compenser le cumul des tâches inhérentes à ce titre, et ce, pour la période de remplacement ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

72-02-16

5. Nomination du maire suppléant

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. le conseiller, Mike-James Noonan, à titre de maire suppléant pour remplacer le maire et exercer les pouvoirs et devoirs de celui-ci en son absence ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussièrès, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Octroi d'une subvention de 25 000\$ au Centre de la Famille Valcartier pour l'année 2016

Considérant la pertinence des services offerts aux familles du territoire de Shannon et Courcellette par le Centre de la famille Valcartier ;

73-02-16

Considérant que ce partenariat, en plus d'éviter des dédoublements, comble les besoins évolutifs de nos familles ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'accorder une subvention de 25 000 \$, prévue au budget de 2016, payable à « Centre de la famille Valcartier » ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et le directeur général par intérim, directeur des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint M. Gaétan Bussières, à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

74-02-16

7. Ressources humaines

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De retirer ce point et de le traiter à la séance du 7 mars 2016 ;

Adoptée à l'unanimité

75-02-16

8. Période de questions

À 19 h 27, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de quinze (15) minutes, s'est terminée à 19 h 33.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

76-02-16

9. Levée de la séance

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu de lever la séance extraordinaire à 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.¹

**Clive Kiley,
Maire**

**Gaétan Bussières,
Directeur général par intérim
directeur des Finances et du Greffe
et secrétaire-trésorier adjoint**

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. Le maire ou du président de la séance, le cas échéant.